

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	35
Votants par procuration	4
Absents	7
Total des votes	39

5. Institutions et vie politique
5.3 Désignation de représentants

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 11 octobre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. DARMOIS, M. DUCLOS, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : Mme DA SILVA, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LAMY, M. LEROUX, Mme ROSA, M. TIMON, Mme CABOT, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK

TITULAIRES ABSENTS : M. GIRARD, M. LEROY, Mme DUVAL, Mme QUESNEY, Mme HAKI, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST
PROCURATIONS : Mme ROULAND à M. BISSON, M. LAMY à Mme DUONG, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme CABOT à M. VOSNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SIMON

N° 113-2022 Désignation des représentants au Comité de Pilotage de candidature à l'appel à projet LEADER 2023-2027

Depuis 2014, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, et les Communautés de Communes de Roumois Seine, du Pays d'Honfleur Beuzeville et de Lieuvin Pays d'Auge et la Communauté de Communes Pont-Audemer – Val de Risle sont partenaires afin de mettre en œuvre le programme LEADER 2014-2020. Ce programme a permis de dynamiser ces territoires ruraux et de faire émerger des projets innovants de développement durable, notamment en matière d'économie de proximité, de structuration des filières, de valorisation des ressources locales, d'économie circulaire, et surtout de création d'emploi via le développement des petites entreprises rurales et l'accompagnement des porteurs de projets privés.

Dans le contexte actuel de nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune pour la période 2023-2027, il est proposé de renouveler ce partenariat. Ainsi le Parc porte avec les communautés de communes Roumois Seine, Pays d'Honfleur Beuzeville (partie euroise), Lieuvin Pays d'Auge, Yvetot Normandie et la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, une candidature à l'Appel à projet LEADER 2023-2027 de la Région Normandie afin de continuer à dynamiser le territoire en incitant des projets innovants et structurants à se développer notamment grâce à l'effet levier de ce programme.

La candidature collective à cet appel à projet a nécessité la signature d'une nouvelle convention de partenariat déterminant le partage des rôles et les modalités de portage. Cette convention constitue la première phase du partenariat autour du portage et de l'animation d'un programme LEADER 2023-2027. Elle prend fin au moment de la réception de la réponse à la candidature du GAL par l'autorité de gestion.

La convention-cadre précise notamment les principes retenus par le Comité de pilotage de préfiguration du 9 mars 2022 concernant la gouvernance et les clefs de répartition financière.

Clé de répartition de la gouvernance :

Le Comité de pilotage réunit des représentants élus de chacune des collectivités partenaires. Il est proposé de partir sur une base de 15 titulaires pour le COPIL (futur collège public du COPROG) permettant de prendre en compte la démographie respective des structures (EPCI et Parc).

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221017-113-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Ainsi le Comité de pilotage regroupera 15 titulaires et 10 suppléants désignés au sein de chacune des cinq structures, répartis de la façon suivante :

	<i>Nb d'habitants concernés par LEADER</i>	<i>Répartition gouvernance</i>	
	nombre d'habitants de l'EPCI hors communes situées sur le PNR	Titulaires	Suppléants
PNR	103508 hab	4	3
CC Roumois Seine	32068 hab	3	2
CC Lieuvin Pays d'Auge	20519 hab	2	1
CC Pont-Audemer/ Val de Risle	14114 hab	3	2
CC Yvetot Normandie	9148 hab	2	1
CC Pays d'Honfleur-Beuzeville	8467 hab	1	1

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions ;

VU la convention-cadre de partenariat ;

CONSIDERANT que le programme LEADER précédent a permis de développer des projets publics et privés d'intérêts pour le territoire

CONSIDERANT que pour maintenir ce programme sur notre territoire il convient de se porter candidat à l'appel à projet LEADER 2023-2027;

CONSIDERANT que la convention-cadre établissant les modalités de réponse à l'appel à projet LEADER 2023-2027 prévoit la désignation par le conseil communautaire de 3 représentants titulaires et de 2 représentations suppléants ;

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DESIGNE** les représentants suivant au sein des instances LEADER :
 - 3 représentants titulaires : M. Patrice BONVOISIN, M. Marie Jean DOUYERE et Mme Florence GAUTIER
 - 2 représentants suppléants : M. Vladimir HANGARD et M. Jean LEGRIX
- **APPROUVE** les termes de la convention et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer
- **ACCEPTE** le règlement des dépenses relatives aux études et à la constitution du dossier de candidature.

Pont-Audemer, le 17 octobre 2022
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

